



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAI ADAPTE

Guide Régional

information

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence- Alpes- Côte d'Azur**

Le PLAI Adapté : Définition

Le prêt locatif aidé d'intégration adapté ou « PLAI Adapté » est

- **destiné à des ménages fragiles rencontrant des difficultés**
- **dont la situation nécessite la proposition d'un habitat à loyer et charges maîtrisés, ainsi que d'une gestion locative adaptée et, le cas échéant, d'un accompagnement.**

Il s'inscrit dans le **plan quinquennal (2018-2022) pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme**

Le PLAI Adapté : Définition

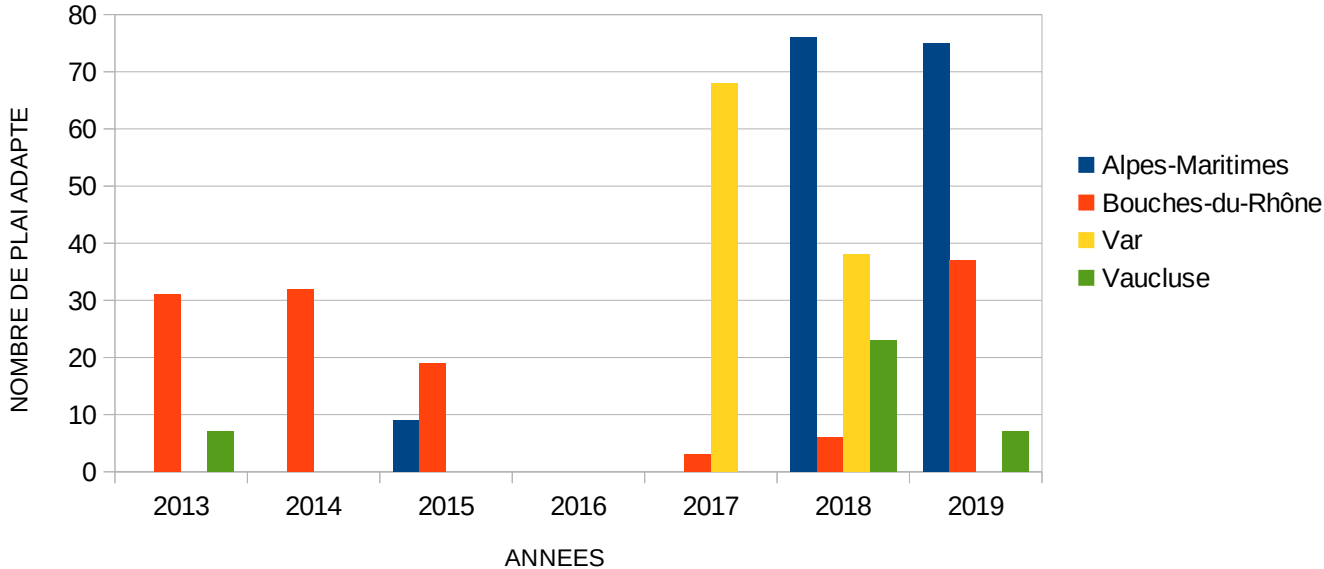
Les opérations pouvant bénéficier de ce prêt sont :

- **les logements ordinaires**
- **les logements inclus dans les structures collectives**
sous la forme de pension de famille et de « petites » résidences sociales
(le service instructeur déterminera au cas par cas si la taille est compatible avec la mise en place d'un accompagnement et d'un suivi rapproché des ménages) .

Une production encore insuffisante en PACA

PRODUCTION PLAI ADAPTE PAR DEPARTEMENT

DE 2013 A 2019



Depuis 2013 :

- **431 PLAI Adaptés** agréés
- 4 377 311 € de subvention

Pour 2020 :

- Objectif : 264 PLAI adaptés
- Perspective à fin 2020 :
80 à 140 PLAI adaptés agréés.

A partir de 2021 :

- 10 % des PLAI devront être des PLAI adaptés (engagement national du 21/12/2018)

Le Guide Régional sur le PLAI Adapté

Pourquoi un document régional ?

- **Poursuivre les échanges** suite aux conclusions du séminaire du 5 avril 2019
- **Mobiliser** les acteurs de l'habitat de notre région pour développer plus de PLAI Adapté
- **Donner des clés aux instructeurs** chargés de délivrer les agréments et subventions

Rédigé par la Mission Ouvrir La Ville, dans le cadre d'un groupe de travail élargi (DDT, DDCCS et autres acteurs souhaitant y participer).

1. Le guide explique évolutions du cadrage national

CA du FNAP du 8 juillet assouplit les règles d'attribution de la subvention PLAi Adapté

- Revalorisation des loyers dans respect des règles de droit commun (IRL)
- Assouplissement du cadre de mise en œuvre de la gestion locative adaptée
- Accès prioritaire aux crédits du FNAVDL

2. Le guide présente les modalités de subvention du PLAI A en PACA

Subvention PLAI Adapté en PACA complémentaire

- à la subvention de l'État pour un PLAI de 9 800€ par logement,
- à la prime pour une opération en acquisition-amélioration (de 3 400 à 10 200 €)

La subvention complémentaire PLAI Adapté est :

- Pour les logements ordinaires :
 - opération de 1 à 3 logements sociaux : **18 630 €**
 - opération de 4 à 8 logements sociaux : **13 980 €**
 - opération de 9 logements sociaux et plus, dont structures : **7 480 €**
- **Possibilité de déplaçonner en particulier en 2020**

3. Le guide présente également les conditions de réussites du PLAi Adapté

- Parmi ces conditions :
 - s’inscrire dans une dynamique territoriale et fédérer les acteurs
 - Partager les modalités d’orientation et d’attribution avec l’ensemble des acteurs
 - Articuler Moa, Moe et services de gestion locative en adaptant les logements aux futurs occupants et au projet social spécifique
 - Penser au-delà du logement en étant attentif à l’insertion urbaine des projets

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Service Energie et Logement

Unité Production de Logement et de Foncier

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille

FIN